

EXTRAIT DU REGISTRE  
des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL  
n° 429/44/11

-----  
Séance du 20 septembre 2018  
-----

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
27	16	16
Pour	Contre	Abstentions
Pas de vote		

Date de la Convocation
13 septembre 2018

Date d'affichage
21 septembre 2018

Objet de la délibération

L'an Deux Mille Dix-Huit,

Le Vingt Septembre, à vingt heures.

Le Conseil Municipal convoqué en séance ordinaire,

Réuni au nombre prescrit par la loi,

En salle de réunion de la Mairie de SAINT-NABORD,

Sous la Présidence de Monsieur Daniel SACQUARD, Maire.

Monsieur BALLAND a été nommé secrétaire.

Présents : D. SACQUARD - P. DOUCHE - R. WARY - F. BRENON - P. MEUNIER - J. BALLAND - P. GEORGES - C. CHARRIERE - O. MANGEL - M. GROSJEAN - M.-C. LOPEZ - C. THIRIAT - C. BAUER - P. ARNOULD - R. POIREL - P. NOURDIN.

Absents : F. FEHRENBACHER - C. ARNOULD - F. CLAUDEL WAGNER - S. DEMURGER - S. HUGUENIN - D. VINCENT - L. GESTER - V. AUDINOT - N. VILLAUME - C. BABEL - S. GRANDJEAN.

**Rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement 2017.**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité des Services Publics Municipaux d'eau potable et d'assainissement pour 2017 dont il a reçu copie et leur demande leurs éventuelles observations.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la présentation à l'Assemblée Délibérante d'un rapport annuel sur le prix et la qualité des Services Publics Municipaux d'eau potable, d'assainissement.

Puis, il donne lecture des rapports préparés par les services communaux, concernant le Service des Eaux, le Service de l'Assainissement de l'exercice 2016 (joints en annexe).

Enfin, Monsieur le Maire invite à faire part de ses remarques.

Le 21 septembre 2018

Et la publication ou notification

Le 21 septembre 2018



Pour extrait, certifié conforme,  
SAINT-NABORD le 21/09/2018

Le Maire de SAINT-NABORD,  
Daniel SACQUARD.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État dans le Département.

**RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ**

**DU SERVICE DES EAUX**

**Année 2017**

## 1 - NOTE LIMINAIRE :

- Nature du service : captage, adduction, stockage et distribution de l'eau sur le territoire de SAINT-NABORD
- Mode de gestion du service : gestion directe avec budget annexe soumis à la nomenclature comptable M49.

## 2 - INDICATEURS TECHNIQUES :

- Nombre d'habitants : **4306** (dernières données INSEE).
- Nombre d'habitants desservis par le réseau d'eau potable : environ **4200**
- Capacité d'accueil touristique : **négligeable et sans incidence.**
- Ressources en eau :

Les ressources sont composées majoritairement de captages de sources (15 sources situées sur 13 emplacements) et d'un puits en nappe sis au lieu-dit « La prairie », dont le taux d'arsenic, parfois trop important, a été réduit en 2013 par des travaux adaptés et qui est conforme à la réglementation depuis lors ( $\leq 10 \mu\text{g/l}$ ).

Les captages sont répartis sur l'ensemble du territoire (cf. plan annexe sources et réservoirs). De plus, ils sont souvent regroupés et collectés par une seule canalisation aux réservoirs, d'où une impossibilité de préciser les volumes prélevés par captage mais par groupe de captages et comptabilisés sur les sites des réservoirs selon les volumes 2017 ci-après :

- . Captages des Ruines et captage de l'Etang : 37 995 m<sup>3</sup>
- . Captages de Grésifaing (3) et des Arpents : 89 168 m<sup>3</sup>
- . Captages des Chavannes, de Hautmantarde et de La Basse des Eaux (3) : 141 049 m<sup>3</sup>
- . Captages des Vieux Prés (3) et des Prés du Joux : 124 616 m<sup>3</sup>
- . Puits de La Prairie : 8 184 m<sup>3</sup>

Le dernier captage de la Basse des Eaux (CLAVIER), dont les travaux de raccordement ont été effectués fin 2007, a fait l'objet en 2016 d'une procédure de Déclaration d'Utilité Publique dont l'arrêté préfectoral a été pris en juillet 2016 après enquête publique sans observations particulières. Il s'agira donc maintenant de réaliser les travaux et prestations préconisés notamment les clôtures des périmètres de protection immédiate du captage et des sites de stockage d'eau potable dont l'appel d'offres a été lancé en juin 2018.

- Informations sur le fonctionnement :

L'eau est stockée dans 5 groupes de réservoirs couplés à des unités de traitement où elle est neutralisée (redressement du PH) et chlorée. Les éléments d'accès de certains sites (portes, échelles ...) ont été remplacés en 2011 pour une meilleure sécurité, les sites restant seront équipés dans le cadre des travaux préconisés par le dossier de DUP et notamment le remplacement des portes des réservoirs faisant partie de l'appel d'offres lancé en juin 2018. L'état général des installations de stockage, bien que non urgent, nécessitera des travaux de rénovation des ouvrages, notamment en matière d'étanchéité des couvertures et de traitement des parois.

De plus, le traitement de l'eau nécessitera dans le futur la mise en place d'injection de gaz carbonique et/ou de soude pour tenir compte de la conductivité insuffisante et l'adaptation de la neutralisation en cas d'utilisation d'un produit de substitution au calcaire marin.

Les installations (stockage, traitement, pompage) sont reliées à un système de télégestion, renouvelé récemment, permettant de répertorier de nombreuses données dont les incidents

survenus, les volumes distribués, etc. La communication entre les sites et le PC se fait par système radio au lieu de lignes téléphoniques, ce qui est plus sécurisant (pas d'interruption de lignes) et moins onéreux en fonctionnement, et il a été rajouté une protection parafoudre sur l'ensemble des sites.

De plus, des visites régulières de ces installations sont effectuées par le personnel du service des eaux.

Par ailleurs, dans le cadre du plan Vigipirate, un plan communal de sauvegarde a été mis en place. Ce document fait l'objet de mises à jour si le besoin s'en fait sentir.

L'eau est comptabilisée chez chaque abonné par des compteurs de  $\varnothing$  approprié. Depuis plusieurs années, les compteurs existants sont remplacés par des compteurs équipés de capteurs pour relève à distance et ce remplacement a été totalement achevé en 2013. Néanmoins, vu la durée de vie des compteurs d'une dizaine d'année, les premières installations ont déjà fait l'objet d'un renouvellement.

- **Compteurs :**
  - Individuels : 2006
  - Généraux : **12 (aux différentes sorties de chaque réservoir).**
  
- **Nombre d'abonnés : 2006**

	Nombre	Volumes comptés en m3	Volumes produits en m3	Volumes achetés en m3
<b>Branchements domestiques</b>	<b>1988</b>	<b>187164</b>	<b>401 012</b>	<b>2667</b>
<b>Branchements non domestiques</b>	<b>18</b>	<b>16946</b>		(ELOYES, POUXEUX, BELLEFONTAINE)

- **Réseau :**

La longueur du réseau est d'environ **75 km** composé de canalisations de  $\varnothing$  32 mm. à 200 mm. en fonte, PVC et polyéthylène. Dans la mesure où le financement le permet, une portion de canalisation obsolète est remplacée chaque année (de l'ordre de 300-500 mètres). Dans ce cadre, une canalisation de bouclage entre Huchères et Saint-Nabord centre est en cours d'achèvement depuis début 2017 et il est envisagé de remplacer la portion de conduite rue du Muguet et de réaliser un bouclage par une portion de la rue du Général de Gaulle dans le cadre des travaux de requalification du quartier HLM du Centre dont les travaux devraient débiter cet automne.

### 3 - INDICATEURS FINANCIERS - TARIFICATIONS

- Prix de l'eau : **1,47 € HT/m3.**
- Tarification : **identique quel que soit l'utilisateur (particulier ou industriel).**
  
- Évolution et révision :
 

Révision ou maintien du tarif chaque année pour équilibrer le budget annexe en fonction de l'accroissement et/ou de la stabilité des charges suivantes :

  - Amortissement des investissements,
  - Intérêts de la dette,

- Fonctionnement des nouvelles installations et contraintes de qualité,
- Autofinancement pour les besoins d'investissement.

- Prix du m3 d'eau consommé :

Tarification fixe	
Abonnement annuel au réseau	74,40€
T.V.A.	5,5 %
Tarification proportionnelle	
Prix du m3	1,47 €
Surtaxes communales ou syndicale	
Redevance Agence de l'Eau (taxe antipollution)	0,350 €
Redevance Agence de l'Eau pour modernisation des réseaux (abonnés au réseau d'assainissement)	0,233 €
Taxe Voies Navigables	
T.V.A.	5,5 %

- Facture d'eau :

	Exercice 2016	Exercice 2017	Évolution	Justifications
Abonnement annuel	74,40	74,40	=	Maintien des tarifs communaux d'abonnement et du m <sup>3</sup> pour éviter des hausses successives non nécessaires pour les exercices à venir.
Prix du m3	1,47	1,47	=	
Redevance Agence de l'Eau (taxe anti pollution)	0,350	0,350	=	
Redevance Agence de l'Eau pour modernisation des réseaux (s'applique uniquement aux abonnés du réseau d'assainissement)	0,233	0,233	=	
T.V.A.	5,5 %	5,5 %	=	

**Cf. annexe (factures 2017 et 2018 sur la base de 120 m3/par an). Deux simulations de factures tenant compte de la taxe de l'Agence de l'Eau pour modernisation des réseaux ont été établies. Aussi, cette redevance n'apparaît plus sur les factures d'assainissement.**

- Principales recettes réalisées en 2016 :

- Vente d'eau : 268 590,99 € HT (+ 7,8 % par rapport à 2016),
- Abonnements et autres prestations de service (mises en service et relevés) : 145 962,84 € HT (-0,6 % par rapport à 2016),
- Taxes de raccordement : 8 888,00 € HT (rien d'encaissé en 2016).
- Autres recettes d'exploitation : néant.

A partir de 2012, tout nouveau branchement a été assujéti au paiement d'une taxe de raccordement au réseau dont le montant est fixé annuellement par délibération du Conseil Municipal.

#### 4 - INDICATEURS DE PERFORMANCE :

- Qualité de l'eau distribuée (source ARS) :
  - Les analyses réalisées en 2017 par l'Agence Régionale de Santé au nombre de 42 unités sur les différents réseaux ont révélé 100 % de résultats conformes aux limites de qualité tant en paramètres microbiologiques que physico-chimiques sauf pour le paramètre conductivité. Elles sont donc jugées non-conformes par rapport aux références de qualité pour ce paramètre relatif à la minéralisation de l'eau qui est susceptible d'être corrosive vis-à-vis de certaines canalisations métalliques (valeur inférieure à 200  $\mu\text{S}/\text{cm}$  minimum réglementaire). Cette valeur pourra être corrigée par l'injection de gaz carbonique et/ou de soude dont une étude est en cours.
  - Synthèse globale : eau douce légèrement agressive présentant une bonne qualité bactériologique et physico-chimique et étant à l'équilibre calco-carbonique après adjonction de neutralite. Elle est de bonne qualité physico-chimique, hormis la conductivité (faible minéralisation) pour l'ensemble des paramètres contrôlés.
- Indice de gestion patrimoniale et de connaissance des réseaux : 100 (méthode de calcul de l'indice modifiée depuis 2013).  
Il n'existe pas à l'heure actuelle de plan pluriannuel de renouvellement des branchements et canalisations qui sont généralement réalisés en parallèle des travaux de voirie. Il en est de même concernant la mise à jour annuelle de certaines données.
- Rendement du réseau de distribution : 55,52 % (58,8 % en 2016). Cette chute depuis 2 années s'explique essentiellement par une fuite importante (de l'ordre de 250  $\text{m}^3/\text{jour}$ ) non décelée du fait de son existence sur une conduite de doublage sans abonnés située dans un secteur humide et difficile d'accès et qui sera apparue courant 2016 et réparée en septembre 2017.
- Indice linéaire des volumes non comptés (ILVNC) : 7,29  $\text{m}^3/\text{km}/\text{jour}$  (6,10 en 2016).
- Indice linéaire des pertes en réseau (ILP) : 6,56  $\text{m}^3/\text{km}/\text{jour}$  (5,37 en 2016).
- Indice linéaire de consommation (ILC) : 8,19  $\text{m}^3/\text{km}/\text{jour}$  (7,66 en 2016).
- Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau : 75 %.

L'ensemble des points de prélèvements hormis le captage réalisé en 2007 ont fait l'objet des arrêtés préfectoraux n°683/91/DDAF du 27.12.1991 et n°3015/2003 du 07.11.2003 et les travaux préconisés réalisés. Par contre, le captage dit de « La Basse des eaux » réalisé en 2007 a fait l'objet d'une procédure de Déclaration d'Utilité Publique en 2016 conclue par l'arrêté préfectoral n° 1452/2016 du 26 juillet 2016. Les travaux de mise en conformité du site sont prévus aux budgets 2017/2018 (clôtures, accès, protections, abattage d'arbres si besoin, pose de panneaux, etc.) sont en appel d'offres et devraient être effectués cet automne.

- Études et travaux :

<b>Études et travaux financés en 2017</b>		
<b>Montants</b>	<b>Subventions</b>	<b>Objet</b>
<b>58 259.45 € HT.</b>	<b>4 096,24 €</b>	Remplacement de compteurs d'eau et acquisition de petit matériel ; Bouclage de canalisations entre Huchères et Saint-Nabord Centre ; Recettes de subventions de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse concernant les prestations administratives des périmètres de protection réalisés et payées.

<b>Études et travaux programmés en 2018 y compris les restes à réaliser 2017</b>		
<b>Montants</b>	<b>Subventions</b>	<b>Objet</b>
<b>586 491,73 € HT.</b>	<b>Néant</b>	Acquisition de compteurs, pièces de fontainerie et petit matériel, Etude diagnostic du réseau, Relevé de canalisations bouches à clé et ouvrages divers avec report sur plan (1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> tranches), Captage de source de la Basse des eaux et périmètres divers (travaux suite à DUP), Canalisation de bouclage entre Huchères et Saint-Nabord Centre (achèvement après sécurisation de la paroi rocheuse), Bouclage et remplacement de canalisations rue de Gaulle et rue du Muguet (Secteur habitat collectif Vosgélis), Remplacement de la canalisation principale et branchements rue de Sous froid, Campagne de renouvellement de poteaux d'incendie, Extension de réseau chemin de Beaudremoine, Injection de CO2 sur sites de traitement d'eau potable, Réhabilitation de réservoirs.

## Études et travaux envisagés dans le futur

Les futurs investissements porteront majoritairement sur le renouvellement des canalisations, la restructuration du réseau, l'extension des réseaux en fonction des zones constructibles dégagées par le PLU et l'amélioration, le renforcement de la distribution et de la protection incendie le cas échéant.

Par ailleurs, lors du nettoyage des réservoirs, il a été constaté une dégradation de certains d'entre eux. Il en découle un besoin de réfection des revêtements intérieurs des réservoirs et une rénovation des façades, voire de l'étanchéité des coupes des réservoirs non enterrés.

Les futurs investissements concernent également les adjonctions de gaz carbonique et/ou de soude des stations de traitement pour élever la valeur de la conductivité de l'eau pouvant être agressive vis-à-vis de certaines conduites métalliques à l'heure actuelle (par rapport aux nouvelles valeurs imposées par l'ARS) d'une part, et les modifications éventuelles des stations de traitement afin qu'elles soient adaptées au remplacement du calcaire marin actuellement utilisé par un produit de substitution d'autre part.

Ils porteront également sur l'acquisition de nouveaux compteurs individuels et généraux équipés de têtes émettrices dans le cadre de leur renouvellement périodique.

Par ailleurs, il n'existe pas de branchements publics en plomb sur le réseau.

### Autres indicateurs financiers :

- Montant des amortissements 2016 : 125 924,30 € HT ;
- Dettes : cf. annexes (état de la dette du Service des Eaux).



**CAS 1: NON ABONNES AU RESEAU COLLECTIF D'ASSAINISSEMENT**

**FACTURE D'EAU CALCULÉE AU 01/01/2017**

Sur la base de 120 m3.

Prestation	Quantité	Prix unitaire	Montant H.T.	T.V.A. 5,5 %	Montant T.T.C.
Abonnement au réseau	12	6,20 €	74,400 €	4,092 €	78,492 €
Consommation eau	120	1,47 €	176,400 €	9,702 €	186,102 €
Redevance Agence Eau (taxe anti-pollution)	120	0,350 €	42,000 €	2,310 €	44,310 €
<b>TOTAUX</b>			<b>292,800 €</b>	<b>16,104 €</b>	<b>308,904 €</b>

Soit un prix moyen du m3 de 2,574 € TTC.

\*\*\*\*\*

**FACTURE D'EAU CALCULÉE AU 01/01/2018**

Sur la base de 120 m3.

Prestation	Quantité	Prix unitaire	Montant H.T.	T.V.A. 5,5 %	Montant T.T.C.
Abonnement au réseau	12	6,20 €	74,400 €	4,092 €	78,492 €
Consommation eau	120	1,47 €	176,400 €	9,702 €	186,102 €
Redevance Agence Eau (taxe anti-pollution)	120	0,350 €	42,000 €	2,310 €	44,310 €
<b>TOTAUX</b>			<b>292,800 €</b>	<b>16,104 €</b>	<b>308,904 €</b>

Soit un prix moyen du m3 de 2,574€ TTC.

\*\*\*\*\*

**ÉVOLUTION 2016/2017 : Prix maintenu**

**CAS 2 : ABONNES AU RESEAU COLLECTIF D'ASSAINISSEMENT**

**FACTURE D'EAU CALCULÉE AU 01/01/2017  
(Abonnés au réseau collectif d'assainissement)**

Sur la base de 120 m3.

Prestation	Quantité	Prix unitaire	Montant H.T.	T.V.A. 5,5 %	Montant T.T.C.
Abonnement au réseau	12	6,20 €	74,400 €	4,092 €	78,492 €
Consommation eau	120	1,47 €	176,400 €	9,702 €	186,102 €
Redevance Agence Eau (taxe anti pollution)	120	0,350 €	42,000 €	2,310 €	44,310 €
Redevance Agence Eau (modernisation des réseaux)	120	0,233 €	27,960 €	1,538 €	29,498 €
<b>TOTAUX</b>			<b>320,760 €</b>	<b>17,642 €</b>	<b>338,402 €</b>

Soit un prix moyen du m3 de 2,820 € TTC.

\*\*\*\*\*

**FACTURE D'EAU CALCULÉE AU 01/01/2018  
(Abonnés au réseau collectif d'assainissement)**

Sur la base de 120 m3.

Prestation	Quantité	Prix unitaire	Montant H.T.	T.V.A. 5,5 %	Montant T.T.C.
Abonnement au réseau	12	6,20 €	74,400 €	4,092 €	78,492 €
Consommation eau	120	1,47 €	176,400 €	9,702 €	186,102 €
Redevance Agence Eau (taxe anti pollution)	120	0,350 €	42,000 €	2,310 €	44,310 €
Redevance Agence Eau (modernisation des réseaux)	120	0,233 €	27,960 €	1,538 €	29,498 €
<b>TOTAUX</b>			<b>320,760 €</b>	<b>17,642 €</b>	<b>338,402 €</b>

Soit un prix moyen du m3 de 2,820 € TTC.

\*\*\*\*\*

ÉVOLUTION 2016/2017 : Prix maintenu  
**ANNEXE : DEBIT DES RESSOURCES A L'ETIAGE**

SOURCES	DÉBITS DES SOURCES en m <sup>3</sup> /j (Étiage octobre 2017)	RÉSERVOIRS
1 - PIERREL 2- GRILLOT A 3 - GRILLOT B 4 - HOUOT	288,00 159,36 83,76 92,64	FALLIERES
5 - CHAVANES 6 - MALPIERRE 7 - BARBOTTOUSE - BABEL 8 - BARBOTTOUSE - COUVAL 9 - CLAVIER	9,60 165,60 167,52 43,20 106,56	DEVANT CHAUMONT
10 - ARPENTS 11 - HILFIGER A 12 - HILFIGER B 13 - HILFIGER C	46,32 24,24 118,08	GRÉSIFAING
14 - ROCHOTTE - ETANG 15 - ROCHOTTE - RUINES	91,92 23,04	LA ROCHOTTE
FORAGE DE LA PRAIRIE	22,70	GRATELY
<b>TOTAL</b>	<b>1 442,54</b>	

### ANNEXE CAPACITE DES RESERVOIRS

RÉSERVOIRS	VOLUME en m <sup>3</sup>	SECTEUR DESSERVI	LONGUEUR DE RÉSEAU
FALLIÈRES	600	Fallières - Les Breuchottes ≈ 1 360 habitants	32,5 km.
DEVANT CHAUMONT	350	Ranfaing - Moulin - Centre - Peuxy ≈ 1 530 habitants	24 km.
GRÉSIFAING	1 000	Centre - Longuet ≈ 1 020 habitants	8,3 km
LA ROCHOTTE	350	Peuxy - Z.I. ≈ 265 habitants	5 km
GRATELY	400	Anty - Devant Chaumont + Renforcement ≈ 75 habitants	4,4km.

**RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ  
DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT  
Année 2017**

## 1 - NOTE LIMINAIRE :

- Nature du service : collecte et épuration des eaux usées (assainissement collectif)
- Mode de gestion du service : gestion directe avec budget annexe soumis à la nomenclature comptable M 49.
- Les eaux usées et pluviales de la commune sont traitées sur trois sites :
  - Station d'épuration de la commune.
  - Station d'épuration du SIVOM de REMIREMONT, auquel la commune verse une contribution syndicale annuelle.
  - Station d'épuration de la commune d'ELOYES, à laquelle la commune paye sa redevance comme tout autre usager du service.

## 2 - INDICATEURS TECHNIQUES ET DE PERFORMANCE

- Nombre d'abonnés : 1523
- Nombre d'habitants desservis par les réseaux de collecte : environ 2800 (dernier recensement)
- Nombre d'industriels raccordés : La Maille Verte des Vosges (ex Amès Europe) uniquement
- Volumes domestiques collectés : 144 829 m<sup>3</sup>
- Volumes industriels collectés (La Maille Verte, ex Ames Europe) : 37 598 m<sup>3</sup>
- Réseaux :

Les réseaux d'assainissement communaux ont une longueur d'environ 30 km et comportent à environ 50% des réseaux d'eaux usées strictes et 50 % des réseaux unitaires (les réseaux d'eaux pluviales strictes comportent environ une vingtaine de kilomètres). Ils sont constitués majoritairement de canalisations en béton et en PVC.

Différents ouvrages spécifiques équipent ces réseaux, en l'occurrence :

- 6 postes de refoulement ou de relèvement des eaux (1 à Peuxy, 1 au Centre, 3 à Moulin et Ranfaing, 1 à Fallières)
- 6 déversoirs d'orages sur les réseaux unitaires (1 à Peuxy, 4 à Longuet-Centre et 1 aux Breuchottes)
- 1 bassin de pollution à Peuxy.

Les ouvrages spécifiques ci-dessus sont régulièrement visités et nettoyés alors que des tronçons de réseaux sont curés annuellement. De plus, des nettoyages périodiques sont effectués par un prestataire dans le cadre d'un marché trisannuel.

L'ensemble des postes de refoulement , hormis celui de Fallières qui est d'une conception différente sans grand risque de chute et qui nécessitera cette année une réfection de canalisation, ont fait l'objet de 2012 à 2017 d'une réhabilitation totale afin d'améliorer la sécurité du personnel (pompes en chambre sèche au lieu de pompes immergées existantes précédemment) et d'éviter les trop fréquentes pannes dues à la présence de plus en plus importante de lingettes par la mise en place de nouvelles pompes mieux adaptées qui a donné totale satisfaction.

Les différents ouvrages dont la profondeur est très importante feront l'objet d'une mise en sécurité des moyens d'accès et protections éventuelles extérieures par clôture si besoin.

L'indice de connaissance et de gestion patrimonial est de 30 points (méthode de calcul de l'indice modifiée depuis 2013).

Le taux de desserte par les réseaux est de l'ordre de 70 %

- Évaluation des charges brutes de pollution : cf. rapports ci-annexés concernant les résultats d'autosurveillance et/ou d'audits diligentés par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour la station de SAINT NABORD.
- Évaluation des charges brutes au cours de l'année : cf. rapports ci-annexés.
- Capacité d'épuration :
  - Station de SAINT-NABORD : 2 300 équivalents habitants
  - Station du S.I.V.O.M. de REMIREMONT : 5 000 équivalents habitants pour l'assainissement des effluents de SAINT-NABORD.
  - Station d'ELOYES : 2000 équivalents habitants pour l'assainissement des effluents de SAINT-NABORD.

La station de SAINT-NABORD (STEU) est équipée d'appareils de prélèvement d'autosurveillance. Elle a fait l'objet d'une déclaration de rejet en date du 31 Décembre 2006 autorisée par le Préfet. Néanmoins, au vu de certaines « non conformités » (absence de données pour certains ouvrages, système d'auto surveillance invalidé) relevées par le prestataire de l'AERM et la Police de l'Eau ayant entraîné une diminution et/ou absence de la prime pour épuration, des équipements complémentaires ont été installés en 2017 (préleveur réfrigéré en sortie de station, modification du seuil de mesure en entrée) et des modifications ou équipements supplémentaires sont réalisés en ou seront réalisés en 2018 (réfrigérateur pour conservation des échantillons, thermomètres électroniques, PH-mètres, équipement du DO3).

Les boues produites (780 m<sup>3</sup> pour l'année 2017) sont évacuées et traitées par la STEU du SIVOM de REMIREMONT en totalité. Leur concentration moyenne est de 11,87 g/l soit une production de matière sèche d'environ 8,894 tonnes. Le traitement de ces boues est réalisé par la Lyonnaise des Eaux prestataire du SIVOM, dans le cadre d'une convention tripartite qui a été renouvelée au 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour une durée de 5 années (coût du traitement de 720 € HT par tonne de matière sèche actualisable annuellement). Les autres déchets (sables, refus de dégrillage, graisses) sont évacués en décharge et centres agréés.

Le rendement moyen épuratoire en DB05 est compris entre 90 et 98 % et celui des matières en suspension (MES) est compris entre 90 et 97 % à l'exception des valeurs d'avril et juin où les rendements épuratoires de ces 2 paramètres étaient de 86 et 89 % en DBO5 et de 78 et 89 % en MES dont l'origine n'est pas clairement définie (pannes, transport des échantillons, dilution des effluents), rendements qui sont largement supérieurs au seuil de 70 % pour la DBO5 mais inférieurs au seuil de 90 % pour les MES imposés par l'arrêté préfectoral, d'où une perte de prime pour épuration. Les valeurs en DBO5 et MES parfois relativement faibles, sont dues alors à une forte dilution des effluents (réseaux unitaires) lors de fortes précipitations.

Concernant les déversoirs d'orage des réseaux unitaires liés à la station d'épuration dont l'ouvrage A2 en tête de station n'existe plus depuis de nombreuses années mais dont la Police de l'eau a noté l'absence de données, il conviendra donc de réaliser rapidement une étude permettant de définir les éventuels équipements nécessaires à la comptabilisation des déversements réclamés par cet organisme. Parallèlement, une étude sur le devenir de la STEU est envisagée depuis plusieurs années et un contrat d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage est en cours de négociation pour ces prestations.

A l'issue de cette étude, et en fonction de ses conclusions, une rénovation de la STEU pourra être entamée.

### 3 - INDICATEURS FINANCIERS :

- Prix de la redevance : 1,39 € HT /m3.
- Abonnement au réseau : 12,60 € HT par année.
- Modalités de tarification : Identique quel que soit l'utilisateur sauf pour la société LA MAILLE VERTE ex AMES EUROPE qui bénéficie d'un dégrèvement de 30 % compte tenu du fait qu'elle bénéficie d'un contrat séparé avec le S.I.V.O.M. de REMIREMONT pour le traitement de ses effluents et qu'elle a participé financièrement à l'investissement de mise en place du réseau.

Tarification fixe	
Abonnement annuel au réseau	12,60 €
T.V.A.	10 %
Tarification proportionnelle	
Prix du m3	1,39 €
Surtaxes communales ou syndicale	/
Redevance Agence de l'Eau pour modernisation des réseaux (transféré sur la facture d'eau potable)	/
Redevance F.N.D.A.E.	/
Taxe Voies Navigables	/
T.V.A.	10 %

- Facture d'assainissement :

	Exercice 2016	Exercice 2017	Évolution	Justifications
Abonnement annuel	12,60 €	12,60 €	=	Instauration d'un abonnement au réseau d'assainissement pour toute propriété raccordée depuis 2011 et maintien de du montant de l'abonnement pour les besoins d'autofinancement.
Prix du m3	1,39 €	1,39 €	=	Maintien du prix pour assurer le financement du service, ainsi qu'un autofinancement minimum des investissements actuels et futurs.
Redevance Agence de l'Eau pour modernisation des réseaux	-	-	-	Transférée sur la facture et le budget d'eau potable depuis plusieurs années
Redevance F.N.D.A.E.	/	/	/	
Taxe Voies Navigables	/	/	/	
T.V.A.	10 %	10 %	=	

Cf. annexe (factures 2017 et 2018 sur la base de 120 m3/par an).

#### 4 - AUTRES INDICATEURS FINANCIERS :

- Recettes d'exploitation :
  - Redevances : 208 662,91 € HT (+ 0,2 % par rapport à 2016)
  - Abonnement : 17 368,21 € HT (- 2,8 % par rapport à 2016)
  - Taxes de raccordement : 6 154,00 € HT (comprend les années 2016 et 2017)
  
- Autres recettes d'exploitation :
  - Prime pour épuration de l'Agence de l'Eau : néant
  - Contribution du budget général à l'évacuation des eaux pluviales : 162 078,40 € HT.
  
- Dettes : cf. annexe (état de la dette du Service Assainissement)
  
- Études et travaux :

<p>Études et travaux réalisés en 2017</p>	<p><b>36 380,06 € HT</b></p>	<p>Aménagements ou extensions diverses et réfection de regards et ouvrages divers ; Fourniture de matériel d'autosurveillance de la station d'épuration ; Modification du poste de refoulement de la zone de Peuxy (système type DIP).</p>	<p>Subventions : Néant</p>
<p>Etudes et travaux programmés en 2018 y compris les restes à réaliser de 2017</p>	<p><b>314 340,08 € HT</b></p>	<p>Etude prospective sur la station d'épuration ; Relevé de canalisations simultanément aux relevés d'eau potable (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> tranches) ; Réfection des réseaux d'assainissement du secteur urbain des immeubles Vosgélis au centre couplé avec les voiries ; Compléments d'installations d'autosurveillance sur la station d'épuration ; Réfection d'ouvrages divers ; Sécurisation et réfection d'ouvrages (échelles, clôtures, pénétrations, etc. de postes de refoulement et regards particuliers) ; Extension de réseau impasse du cerf ; Etude de l'extension du réseau sur le secteur de la route de Raon en plusieurs tranches.</p>	<p>Subventions : Néant</p>
<p>Travaux envisagés au-delà</p>		<p>Les futurs investissements comporteront l'amélioration de la station d'épuration ou la construction d'une station neuve à proximité ou les travaux nécessaires au transfert des effluents du centre-Longuet sur la STEP du SIVOM. Un nouveau programme d'investissement pluriannuel tenant compte du schéma directeur d'assainissement et du nouveau P.L.U. pourra être élaboré. Il comportera des renouvellements et</p>	



- Montant des amortissements 2017 : 83 162,70 € HT.

### FACTURE D'ASSAINISSEMENT CALCULÉE AU 01/01/2017

Sur la base de 120 m3.

Prestation	Quantité	Prix unitaire	Montant H.T.	T.V.A. 10 %	Montant T.T.C.
Abonnement au réseau	12	1,05 €	12,600	1,260 €	13,860 €
Redevance assainissement	120	1,39 €	166,800	16,680 €	183,480 €
<b>TOTAUX</b>			179,400 €	17,940 €	197,340 €

Soit un prix moyen du m3 de 1,644 €

----

### FACTURE D'ASSAINISSEMENT CALCULÉE AU 01/01/2018

Sur la base de 120 m3.

Prestation	Quantité	Prix unitaire	Montant H.T.	T.V.A. 10 %	Montant T.T.C.
Abonnement au réseau	12	1,05 €	12,600	1,260 €	13,860 €
Redevance assainissement	120	1,39 €	166,800	16,680 €	183,480 €
<b>TOTAUX</b>			179,400 €	17,940 €	197,340 €

Soit un prix moyen du m3 de 1,644 €

----

ÉVOLUTION 2016/2017 : =